

## ANNEXE 1/1 : RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

RAPPELS REGLEMENTAIRES .....	2
INTRO.....	3
ELEMENTS DE CONTEXTE.....	3
SITUATION COMPTABLE A CE JOUR.....	6
Situation comptable par chapitre .....	6
Dépenses / Recettes .....	6
SM NUMERIAN 2021 .....	6
.....	6
.....	6
.....	6
LE BUDGET : SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	7
LE BUDGET : SECTION D'INVESTISSEMENT.....	9
POINT SUR LA DETTE .....	10
RAR ET BESOINS DE FINANCEMENT.....	10
PROVISIONS .....	10
LES PROJECTIONS POUR 2022 .....	11

## RAPPELS REGLEMENTAIRES

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour certaines collectivités [de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus].

Cette étape doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le rapport et la délibération doivent être transmis en Préfecture.

Le rapport fait l'objet d'une publication.

## CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport doit comporter :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Le rapport comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail.

---

## INTRO

L'année 2021 fut une année qui a continué à subir les effets de la pandémie liée au Coronavirus. Toutefois l'approche d'une nouvelle organisation des collectivités pour faire face aux aléas occasionnés par la crise sanitaire a accentué la place prépondérante de Numérian. Nos agents ont su répondre présents

Le calendrier juridique du recours a également eu un impact notamment au cœur de l'été. Ainsi les derniers représentants délégués au Syndicat mixte ont été élus uniquement fin septembre.

Les échéances de fin d'année se présentant rapidement, et de par la charge calendaire de début d'année au sein des collectivités, la préparation du débat d'orientation budgétaire a été inscrite à l'ordre du jour de cette séance de CS du 30 novembre 2021.

La volonté du nouvel exécutif est de s'inscrire dans la continuité avec pour objectifs principaux, la sécurisation du Datacenter et une concentration sur notre cœur de métier à savoir le service aux collectivités.

Ce rapport se concentre donc dans un premier temps sur un bilan financier 2021 à date, et propose dans un second temps de tracer dans les grandes lignes les projections possibles pour 2022 ; ces dernières seront développées dans le cadre de la préparation du budget pour être présentées avec exactitude lors de la prochaine séance (programmée début d'année 2022).

---

## ELEMENTS DE CONTEXTE

### 2 STRUCTURES ET 2 BUDGETS : LE SM ET L'EPIC

Numérian est composé de 2 entités : Le Syndicat et l'EPIC.

Le Syndicat a été créé en 1995, alors que l'EPIC existe depuis Janvier 2017.

L'EPIC Numérian ayant vocation de gérer et développer l'activité commerciale et industrielle du Syndicat Mixte Numérian.

Le budget du Syndicat est en nomenclature M57 depuis l'exercice 2021.

Le budget de l'EPIC est en nomenclature M4.

Le présent DOB est concentré sur le budget du Syndicat Mixte.

### LES ADHERENTS DU SYNDICAT MIXTE

Les adhérents sont répartis entre 5 collèges selon leur nature.

Voici la composition des membres : le Conseil Départemental de l'Ardèche, 12 intercommunalités, 88 communes, et 15 syndicats.

En 2021, nous avons enregistré une nouvelle adhésion : celle de l'EPT Bassin Versant de l'Ardèche.

## LES AGENTS

Numérian compte au total 40 agents à ce jour, répartis comme suit :

- 16 agents sur le SM (15 titulaires et 2 contractuels, dont 2 mis en disponibilité, et 1 endétachement).
- 23 agents salariés de droit privé sur l'EPIC.

Depuis le 1er Mars 2020, un protocole du temps de travail (définition des plages horaires, congés etc.) a été instauré sur le Syndicat après validation en commission administrative paritaire (CDG07).

La crise sanitaire a généré un fort taux de télétravail. Le cœur de notre activité a facilité la réactivité des agents à se rendre opérationnels dans des délais très restreints pour faire face aux besoins à la fois internes et ceux émanant des collectivités en 2020. Il s'agirait aujourd'hui de fixer les règles du télétravail dans un cadre d'aménagement si l'actualité l'impose et qu'à ce titre la dotation en équipements informatiques supplémentaires est à envisager pour doter les domiciles des agents.

## LES ANTENNES

Numérian est présent en 4 lieux :

- **Le siège à Le Pouzin**  
Le Syndicat est propriétaire du bâtiment de 850m<sup>2</sup>.  
33 agents (EPIC/SM) sont rattachés au Pouzin
- **L'antenne historique à St Agrève**  
Le Syndicat est propriétaire du bâtiment de 260 m<sup>2</sup> (60m<sup>2</sup> utilisés : 1 bureau, un sanitaire, une salle à manger)  
4 agents SM (+1 en disponibilité) sont rattachés au site de St Agrève, représentant 3 ETP actifs
- **L'antenne d'Annonay**  
Le Syndicat loue des bureaux à la pépinière d'entreprise de Vidalon gérée par l'Agglo d'Annonay.  
2 agents SM à temps plein sont rattachés au site d'Annonay
- **L'antenne de Privas**  
Ce sont les anciens bureaux utilisés avant le déménagement au Pouzin.  
Le Syndicat est propriétaire du bâtiment de 249 m<sup>2</sup>.  
Le datacenter est toujours en activité sur ce site (12m<sup>2</sup>)  
L'équipe d'administration Système et réseaux utilise les bureaux ponctuellement lorsque des interventions le nécessitent en temps normal, et de manière plus récurrente depuis la période COVID.  
Aucun agent n'est rattaché administrativement à cette antenne.

## DANS LA CONTINUITE DEPUIS 2020 – CONTEXTE SANITAIRE

La crise sanitaire a fait naître de nouveaux besoins en matière de télétravail et de visioconférence.

### JITSI

Le précédent conseil syndical a validé l'intégration de l'outil de visioconférence Jitsi dans le package des services inclus dans l'adhésion.

Jitsi est une solution libre, que l'on a pu télécharger et installer sur nos propres serveurs, et dont on assure la maintenance opérationnelle.

Chaque collectivité peut donc bénéficier d'un accès sur Jitsi pour organiser des visioconférences.

### LE TELETRAVAIL

Le télétravail est un mode de fonctionnement préconisé par les circonstances et encouragé par le gouvernement.

Nous avons de plus en plus de demandes pour transposer les systèmes informatiques actuels des collectivités en systèmes permettant le télétravail.

Il existe plusieurs modèles possibles pour le télétravail, la tendance étant à l'externalisation du SI hors les murs de la collectivité.

Plusieurs avantages :

- Possibilités de télétravail et de nomadisme
- Souplesse opérationnelle
- Sécurisation des données
- Supervision et sauvegardes

Plusieurs installations de serveurs virtualisés et hébergés dans le Datacenter de Numérian ont eu lieu depuis 2020.

En effet de plus en plus de services sont hébergés chez Numérian, avec un besoin de très haute disponibilité (messagerie électronique, logiciels métiers, stockage de documents, ...).

Cette tendance implique de renforcer notre vigilance sur la sécurisation du Datacenter.

Toute coupure, aussi courte soit-elle, est impactante pour de nombreuses collectivités et usagers qui en dépendent.

## SITUATION COMPTABLE A CE JOUR

### Situation comptable par chapitre Dépenses / Recettes SM NUMERIAN 2021

#### DEPENSES - FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	Exercice 2020		Exercice 2021		Ecart budget		Ecart réalisé	
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Montant	%	Montant	%
011	Charges à caractère général	452 093,76	152 253,92	549 124,27	172 622,31	97 030,51	21,46	20 368,39	13,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	840 000,00	681 052,65	864 670,00	496 595,99	24 670,00	2,94	-184 456,66	-27,08
65	Autres charges de gestion courante	33 000,00	28 751,29	33 202,00	26 809,35	202,00	0,61	-1 941,94	-6,75
66	Charges financières	5 213,32	5 127,16	10 964,27	775,42	5 750,95	110,31	-4 351,74	-84,88
67	Charges spécifiques	3 200,00	3 200,00	2 999,90	1 956,00	-200,10	-6,25	-1 244,00	-38,88
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	30 473,63	0,00	0,00	0,00	-30 473,63	-100,00	0,00	***
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	3 673,63	0,00	3 673,63	***	0,00	***
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 441,90	49 441,90	42 789,75	49 259,75	2 347,85	5,81	-182,15	-0,37
<b>Total Fonctionnement :</b>		<b>1 404 422,61</b>	<b>919 826,92</b>	<b>1 507 423,82</b>	<b>748 018,82</b>	<b>103 001,21</b>	<b>7,33</b>	<b>-171 808,10</b>	<b>-18,68</b>

#### DEPENSES - INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Exercice 2020		Exercice 2021		Ecart budget		Ecart réalisé	
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Montant	%	Montant	%
16	Emprunts et dettes assimilés	29 423,03	29 423,03	51 800,99	29 423,03	22 377,96	76,06	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	35 034,39	0,00	5 034,39	16,78	0,00	***
21	Immobilisations corporelles	1 371 695,85	182 149,22	1 154 500,00	0,00	-217 195,85	-15,83	-182 149,22	-100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 673,63	3 673,63	3 673,63	0,00	0,00	0,00	-3 673,63	-100,00
<b>Total Investissement :</b>		<b>1 434 792,51</b>	<b>215 245,88</b>	<b>1 245 009,01</b>	<b>29 423,03</b>	<b>-189 783,50</b>	<b>-13,23</b>	<b>-185 822,85</b>	<b>-86,33</b>
<b>Total Dépense :</b>		<b>2 839 215,12</b>	<b>1 135 072,80</b>	<b>2 752 432,83</b>	<b>777 441,85</b>	<b>-86 782,29</b>	<b>-3,06</b>	<b>-357 630,95</b>	<b>-31,51</b>

#### RECETTES - FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	Exercice 2020		Exercice 2021		Ecart budget		Ecart réalisé	
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Montant	%	Montant	%
013	Atténuations de charges	22 000,00	14 297,34	16 000,00	8 936,71	-6 000,00	-27,27	-5 360,63	-37,49
70	Produits des services, domaine et ventes dive	83 000,00	83 324,49	84 000,00	75 176,11	1 000,00	1,20	-8 148,38	-9,78
74	Dotations et participations	819 177,00	832 863,14	861 400,00	750 099,23	42 223,00	5,15	-82 763,91	-9,94
75	Autres produits de gestion courante	0,00	18 062,38	17 000,00	2 345,48	17 000,00	***	-15 716,90	-87,01
77	Produits spécifiques	0,00	15 384,15	0,00	6 470,00	0,00	***	-8 914,15	-57,94
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et p	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	-100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	475 571,98	0,00	524 350,19	0,00	48 778,21	10,26	0,00	***
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 673,63	3 673,63	3 673,63	0,00	0,00	0,00	-3 673,63	-100,00
<b>Total Fonctionnement :</b>		<b>1 404 422,61</b>	<b>968 605,13</b>	<b>1 507 423,82</b>	<b>843 027,53</b>	<b>103 001,21</b>	<b>7,33</b>	<b>-125 577,60</b>	<b>-12,96</b>

#### RECETTES - INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Exercice 2020		Exercice 2021		Ecart budget		Ecart réalisé	
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Montant	%	Montant	%
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 267,00	19 266,00	20 000,00	0,00	733,00	3,80	-19 266,00	-100,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 100 000,00	0,00	550 000,00	0,00	-550 000,00	-50,00	0,00	***
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	***	0,00	***
001	Excédent d'investissement reporté	275 083,61	0,00	128 545,63	0,00	-146 537,98	-53,27	0,00	***
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	3 673,63	0,00	3 673,63	***	0,00	***
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 441,90	49 441,90	42 789,75	49 259,75	2 347,85	5,81	-182,15	-0,37
<b>Total Investissement :</b>		<b>1 434 792,51</b>	<b>68 707,90</b>	<b>1 245 009,01</b>	<b>49 259,75</b>	<b>-189 783,50</b>	<b>-13,23</b>	<b>-19 448,15</b>	<b>-28,31</b>
<b>Total Recette :</b>		<b>2 839 215,12</b>	<b>1 037 313,03</b>	<b>2 752 432,83</b>	<b>892 287,28</b>	<b>-86 782,29</b>	<b>-3,06</b>	<b>-145 025,75</b>	<b>-13,98</b>

## LE BUDGET : SECTION DE FONCTIONNEMENT

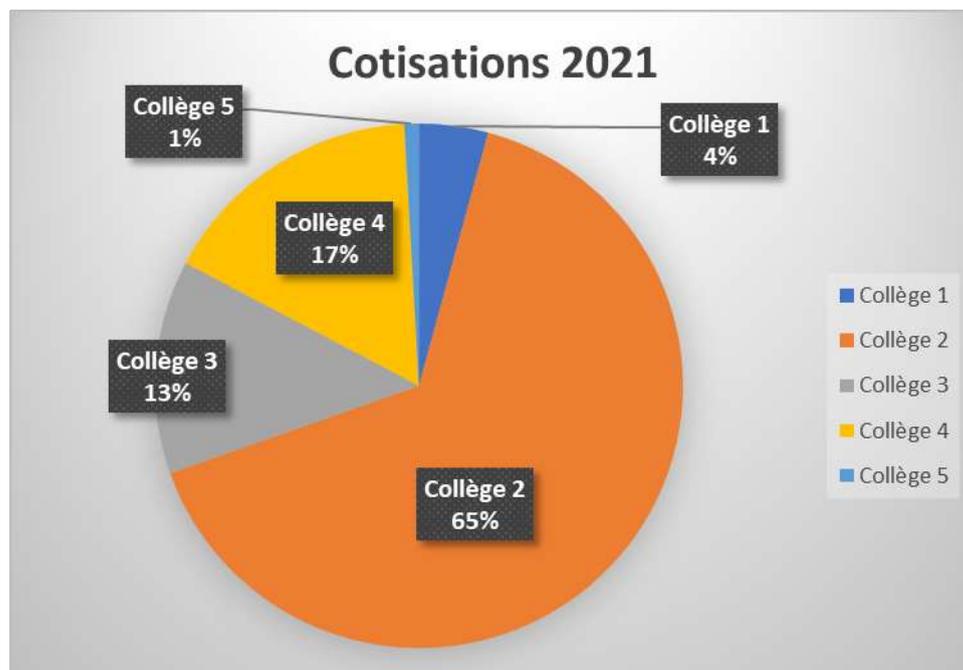
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le Syndicat a 4 principales sources de recettes :

- Les recettes de cotisation des adhérents
- Les recettes d'exploitation de la plateforme SIG GéoArdèche
- Les recettes de la maintenance informatique dans les Espaces Publics Numériques
- Les subventions dans le cadre des projets spécifiques menés avec la CAF07 et le CD07

### LES COTISATIONS DES ADHERENTS

Montant total des cotisations 2021 = 672 345.10€



Collège 1 - Communes isolées de +5000hbts	Collège 2 - Intercos	Collège 3 – Communes isolées de - 5000hbts	Collège 4 - Conseil Départemental Ardèche	Collège 5 - Syndicats	Total
28 485,49 €	439 304,00 €	88 555,61 €	110 000,00 €	6 000,00 €	672 345,10 €

## LE SERVICE GEOARDECHE

Depuis octobre 2013, **GéoArdèche** propose pour les partenaires publics des services autour de l'information géographique : visualisation, exploitation du cadastre, constitution de carte, déploiement d'applications métiers, diffusion de flux web, contrôle de données, catalogage, formation, assistance et accompagnement des utilisateurs sur le SIG.

En 2015, la mutualisation du SIG avec le Département de l'Ardèche et la mise en œuvre d'une application ADS (Autorisations du Droit des sols) en lien avec l'application cadastre accroît l'activité autour de GéoArdèche (NB : la facturation du service ADS est faite sur l'EPIC).

### **Montant total des participations pour GéoArdèche en 2021= 65827€**

Les participations des intercommunalités et institutions parapubliques représentent 2/3 des recettes sur le service (environ 45000€).

(12 intercos, Ardèche Habitat, Chambre d'agriculture, CRPF Rhône-Alpes, Fédération de chasse, Fédération de pêche, SAFER, syndicats d'eaux, mairies isolées, etc.).

## LE SERVICE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE DANS LES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES

Les équipes de Numérian font la maintenance dans une vingtaine d'espaces publics numériques répartis sur le territoire de l'Ardèche.

Ce service de maintenance est accompagné d'une mise à disposition de matériel par Numérian.

Depuis 2019 il a été convenu par l'équipe en place que 50% des recettes annuelles du service (environ 7000€ en 2020) soient réinvesties dans de l'achat de matériel neuf tous les ans afin de renouveler le matériel régulièrement (les premières installations datant de plus de 5ans). Pour 2021, aucun renouvellement n'a été fait. Pour 2022, un certain nombre d'équipements sera à envisager.

## LES SUBVENTIONS CD07/CAF07/CD26

Certains projets spécifiques dans le cadre de la médiation numérique ont été subventionnés :

- Dispositifs « Promeneurs du Net » et « Parentalité Numérique » (NB : projets non reconduits en 2022 du fait du désengagement du CD07)
- Dispositif Pass Numériques avec le CD26

Numérian intervient au titre du département de la Drôme dans le cadre du « Pass Numérique ». Nous agissons en tant que relai pour la distribution des chèques APTIC auprès des bénéficiaires résidents drômois qui sollicitent un accompagnement par le biais de modules de formation pour l'initiation aux démarches quotidiennes dématérialisées.

---

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement en 2021 reviennent à une certaine normalité notamment suite à la période de pandémie qui a impliqué un frein de celles-ci en 2020.

Il y a une évolution à prévoir sur 2022 sur le chapitre 012 avec le départ d'un agent, et les arrivées/retours d'agents.

Pour l'année qui vient nous mettrons l'accent tout particulièrement sur un plan de formation des agents.

Un premier inventaire des besoins a été établi avec un sondage fait auprès des agents. Il met en exergue la nécessité de mise en place de formations sur les thèmes suivants :

- Logiciels métiers
- Habilitation électrique (recyclage ou formation)
- Relation Clients/ utilisateurs
- Méthode mode projet
- Gestion de conflits
- Formation premiers secours (Préventionniste)

---

## LE BUDGET : SECTION D'INVESTISSEMENT

- INFORMATIQUE

1 projet lancé en 2020 avait nécessité des investissements :

L'achat de licences logicielles GNAU dans le cadre de l'évolution réglementaire prévue au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 avec l'entrée en vigueur de la Saisine par Voie Electronique (SVE) dans le domaine de l'urbanisme. Les administrés devront être en mesure de déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne dès le 1<sup>er</sup> Janvier de l'année prochaine.

Nos services ont d'ores et déjà commencé à déployer l'installation nécessaire à cette mise à jour réglementaire. Dès 2022, 8 collectivités qui émargent déjà auprès de Numérian pourront compter sur l'accompagnement technique de nos agents.

Pour des raisons de vétusté il est impératif de changer certains de nos serveurs Datacenter.

Un premier changement sera effectué en cette fin d'année 2021 pour un montant de 22 000 euros l'unité. D'autres investissements seront à prévoir sur l'exercice 2022 et les suivants dans le cadre de la refonte de l'architecture serveurs.

- PARC AUTOMOBILE

A quelques rares exceptions, notamment un véhicule Renault Zoé et un véhicule Peugeot e-208, les véhicules présentent un gros volume kilométrique au compteur. Cet état des lieux d'un parc vieillissant qui induit des factures de maintenance et un taux d'amortissement inexistant, questionne aussi quant à la sécurité des agents. La nouvelle réglementation mise en place dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) imposera à terme un taux de 20% du nombre de véhicules électriques dans le parc.

Une réflexion est actuellement menée à Numérian pour le renouvellement du parc automobiles : nombre de véhicules et mode de renouvellement (achat ou location).

- RECETTES

- 20 000€ de FCTVA sur le chapitre 10
- 42 789.75€ de dotations aux amortissements sur le 040

- DEPENSES

- Immobilisations incorporelles 15 000 € : achats de licences logicielles pour le SIG (licences équivalentes à celles utilisées sur GéoArdèche pour couvrir les collectivités de la Drôme)
- Remboursement de capital de 30 000 € : crédit d'achat du bâtiment

---

## POINT SUR LA DETTE

Le Syndicat a un seul emprunt en cours à ce jour.

Il avait été emprunté le montant de 600k€ en Décembre 2016 afin d'acquérir les locaux du Pouzin.

L'annuité est de 30 000 € : un seul versement annuel au mois de Février.

Le remboursement est linéaire constant chaque année.

La fin du remboursement est prévue en Février 2035.

---

## RAR ET BESOINS DE FINANCEMENT

Il serait prématuré d'établir une situation définitive à ce jour.

En effet, la situation comptable n'est pas arrêtée : décaissement en cours, engagements à solder ; il est prévu de passer en journées complémentaires en janvier.

---

## PROVISIONS

Le Syndicat dispose d'une provision pour risques et charges de 120 000€ qui apparait au bilan.

## LES PROJECTIONS POUR 2022

### CHANGEMENT DE NOMENCLATURE : NOUVEAU DOCUMENT UNIQUE

En 2020 le Syndicat a signé une convention pour participer à l'expérimentation de la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) qui viendra remplacer, par un document unique, le compte de gestion et le compte administratif début 2022.

Ce changement a imposé de passer en nomenclature M57 dès l'exercice 2021.

Cette année a été celle de la compréhension des mécanismes et de l'application de ce changement. Cette application réelle permet à nos services de se roder afin d'être en capacité d'accompagner au mieux les collectivités vers cette transition comptable et financière.

Le budget primitif à venir en 2022 sera donc élaboré selon la norme M57.

En termes de gestion, la nouvelle gouvernance souhaite s'engager vers un travail de répartition plus affinée des budgets entre le Syndicat Mixte et l'EPIC.

Les premières réflexions sont engagées en lien étroit avec les services de l'Etat. Cette démarche tracera dans un premier temps les grandes lignes afin d'élaborer le budget primitif.

Un toilettage de l'actif s'impose en amont.

### LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU DATACENTER

La priorité de la nouvelle équipe en place est de sécuriser le Datacenter.

L'accroissement des services utilisés et des collectivités qui en dépendent font que le moindre incident qui surviendrait serait à l'heure actuelle critique.

#### 2 projets ont été présentés en Bureau au mois de Juillet 2020.

- **Projet 1 : Construction d'une extension au bâtiment pour le Datacenter**

La surface de l'extension sera de 232m<sup>2</sup> sur un seul niveau :

- Espaces techniques
- Espaces d'intégration et de stockage
- Espaces de bureau et de détente (pour assurer les astreintes)
- Espace Salle blanche
- Poste de sécurité et de supervision

Une seconde partie a été étudiée pour intégrer un volet écologique supplémentaire.

- **Projet 2 : Construction d'une extension pour le Datacenter + installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings.** Cette seconde présentation est un prolongement de la première partie. Il s'agit d'ajouter une dimension écologique au projet initial en installant des ombrières photovoltaïques sur le parking, dont la production d'électricité serait utilisée pour l'alimentation du bâtiment principal et du futur datacenter.

- 500 m<sup>2</sup> de toiture (une allée complète du parking)
- Installation d'une borne de recharge voitures et vélos

- 
- Récupération des eaux de pluie pour le bassin et l'arrosage
  - Ombre et abri de la pluie pour les véhicules
  - Auto-consommation de l'électricité produite

Ces projets à ce jour n'ont pas abouti.

Pour autant, le nouvel exécutif valide le Datacenter comme l'un des projets prioritaires de ce mandat. Des rencontres ont déjà eu lieu avec des représentants du Conseil Régional, des Conseils départementaux de l'Ardèche et de la Drôme. Un groupe de travail spécifique est dirigé par Mme Reynaud Vice-présidente de Numérian.

Portés par le souci de la sécurité du Datacenter, les élus ont souhaité que Numérian réponde à l'appel à projet lancé par l'Etat. En effet, dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance porté par l'ANSSI, Numérian a été retenu pour la mise en place d'un "Pack Initial".

La société Advens a été retenu pour réaliser un audit de sécurité du DataCenter, de réaliser des tests d'intrusion et pour nous accompagner sur une politique de sécurité du système d'information. Le coût de cette étude est de 30 585,77 € HT. Le pack initial, valorisé à 40 000 € TTC sera entièrement financé par subvention.

## L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

### UN RETOUR PROGRESSIF VERS LE TRAVAIL EN PRESENTIEL

Le contexte sanitaire, les mesures gouvernementales et les circulaires successives quant à la prise en compte dans la fonction publique de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 a imposé de manière majoritaire la formule du télétravail généralisée. Depuis septembre 2021, le télétravail n'est plus la norme. Les agents, depuis l'installation du nouvel exécutif reviennent de manière spontanée, presque naturelle vers le travail en présentiel. Pour autant, des mesures particulières sont mises en place quand cela est nécessaire notamment en cas situation de cas contact ou de suspicion d'être atteint par le virus. Ces attentions particulières et les aménagements induits le sont dans le cadre des propositions discutées avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) après un état des lieux du déploiement du télétravail, et des conditions de sa mise en œuvre.

#### Les métiers exercés à Numérian pourraient permettre différents modes de télétravail :

- Travail « nomade »** : travail réalisé lors de déplacements professionnels, grâce aux terminaux mobiles (PC portables, smartphones, tablettes) et la 3G, la 4G ou au Wi-Fi et, ce, quel que soit l'endroit.
- Télétravail occasionnel** : Travail à distance conjoncturel (jours de grève dans transports, intempéries) ou les différentes formes de télétravail liées temporairement à des contraintes individuelles (maternité, problème de santé, aidants familiaux...)
- Télétravail pendulaire ou alternant** : possibilité de travailler certains jours dans les locaux de l'employeur et à d'autres moments à distance, en alternant les périodes.

Le télétravail questionne la structure, le management, les équipes et les agents :

- Disposer des outils informatiques :
  - Les ordinateurs et leurs périphériques,
  - Les matériels spécifiques associés à des abonnements de télécommunications
  - Les téléphones fixes ou portables
  - Les outils bureautiques, les logiciels métiers et collaboratifs
  - Les outils de sécurité : les anti-virus, les logiciels d'accès sécurisé distant aux ressources informatiques de Numérian
- Définir une prise en charge proportionnée et raisonnable des coûts liés à l'exercice du télétravail.
  - Matériel, logiciels
  - Abonnements, communications
  - Fournitures et consommables
  - A domicile : une assurance multirisque habitation, la conformité électrique et la prévention des risques est à prévoir.
- Préciser :
  - La quotité de télétravail possible (maximum 3 jours par semaine, 2 jours minimum de présence obligatoires dans la collectivité) dans un rapport coûts – bénéfices pour chacune des parties prenantes.

- Les conditions d'installation et de restitution de l'équipement, d'usage et de maintenance
- L'assistance technique sur laquelle peut s'appuyer l'agent

Nous restons attentifs aux risques d'isolement social et professionnel